Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 13 avril 2026

Date de convocation :
7 avril 2026

Date d'affichage :
7 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Audrey ROUXEL, Philippe THOMAS.

Absent excusé : Jérôme FAIX.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Madame le Maire rappelle que, saisie par le directeur des services fiscaux, la commission a un rôle essentiellement consultatif, lié à la fiscalité directe locale : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises ; d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.
La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.
La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms, liste à transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire, qui intervient en qualité de Président, n'a pas à figurer sur cette liste.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PROPOSE la liste suivante :**

COMMISSAIRES PROPOSES			
1	ROUXEL Audrey	13	MAURICE Yolande
2	BOULBIN Guy	14	GUILLOU Lucienne
3	LE ROUX Michel	15	ROUXEL Maxime
4	ETIEMBLE Jean-Marie	16	RAOULT Michel
5	DELISLE Bernfard	17	LE COQ Samuel
6	CLEC'H Nelly	18	THOMAS Philippe
7	TOQUET Denis	19	GELIN Monique
8	LE TROQUER Fabrice	20	DE CATUELAN Emmanuel
9	HELLO Jacques	21	CORBEL Gweltaz
10	CLOAREC Claude	22	LE COZLER Marcel
11	MENGUY Yannick	23	DAMON Floriane
12	LE MAOUT Yannick	24	CARCAUD Sandra

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO